

<b>SIVOS</b> DU RPI JEAN TARDIEU  MAIRIE 71460 CORTEVAIX	<u><b>CONSEIL SYNDICAL</b></u>  <b>Compte-rendu de séance</b>  <b>Mercredi 07/05/2014</b>	Version du : 14/05/2014  Page 1 sur 3
--	---	---

<p><b>Présents</b> : Christian AUCLAIR (S), Martine COMTE, Stéphanie DUCHET, Murielle GAUDILLERE, Evelyne HEITZMANN (S), Jean Guy LEBEAU, Annie LEGUET, Sylvain LIODENOT (S), Hervé MAZZIER (S), Bernard METRAT (S), Noé MEIRELES, Gaëlle PROVENSAL-RAOUX, Séverine SIVIGNON (S), Colette TATOT, Laetitia URBANIAK (S),</p> <p><b>Absents excusés</b> : Pascal ZUDDAS (S), Jacques NDAGIJIMANA (S)</p> <p><b>Absents</b> : -</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Gaëlle PROVENSAL-RAOUX.</p>	<p><b>Diffusion à :</b></p> Délégués titulaires et suppléants SIVOS  Mairies des 8 communes du RPI
---	--

L'an deux mille quatorze et le sept mai à 20h30, le conseil syndical s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Cortevaix sous la présidence de Mme Stéphanie DUCHET.

## **I. ORDRE DU JOUR**

### **1. Présentation du fonctionnement du SIVOS (Statuts et Règlements)**

Madame la Présidente souhaite qu'une présentation du fonctionnement précis du SIVOS soit réalisée, la majorité des membres étant nouvellement désignés par leur commune. Pour ce faire il est apparu opportun de convoquer les titulaires comme les suppléants à la présente réunion.

Madame COMTE procède à la lecture du Règlement Intérieur qui, il est précisé en préambule, n'a jamais fait l'objet d'une finalisation ni approbation. Il est donc porté à la connaissance des membres en tant que document de travail. Il paraît indispensable que ce dernier fasse l'objet prochainement d'une révision et d'une finalisation.

Le règlement intérieur s'articule notamment autour du fonctionnement des cantines, du fonctionnement des garderies, de l'autorité du président, et des conventions de fonctionnement avec les communes, ces dernières devant également faire l'objet d'une prochaine remise à niveau.

Les membres interrogent Madame La Présidente quant à la propriété du mobilier scolaire et des équipements informatiques des différentes écoles. A la relecture de l'arrêté préfectoral n° 2012194-0009 portant création du SIVOS du RPI Jean Tardieu, il apparaît clairement en son article 3 que mobilier et équipements informatiques appartiennent au SIVOS. Lors d'une prochaine réunion il devra être fait état de l'avenir des équipements matériels de l'école de Chapaize, tableau blanc interactif (TBI) compris.

### **2. Présentation et vote du budget primitif 2014**

Madame la présidente porte à la connaissance des membres du SIVOS le budget primitif 2014, ligne par ligne, et demande à la secrétaire du SIVOS, Madame Martine COMTE, d'expliquer les lignes en tant que de besoin.

La ligne de budgétisation des indemnités réservées aux intervenants dans le cadre des rythmes scolaires semble insuffisante. Aussi il est décidé de procéder à son réajustement à la hausse pour environ 1500€.

<b>SIVOS</b> DU RPI JEAN TARDIEU  MAIRIE 71460 CORTEVAIX	<u><b>CONSEIL SYNDICAL</b></u>  <b>Compte-rendu de séance</b>  <b>Mercredi 07/05/2014</b>	Version du : 14/05/2014  Page 2 sur 3
--	---	---

Monsieur MAZZIER fait valoir que les coûts salariaux de Cop'tine sont trop importants au regard de la somme facturée chaque année au SIVOS, notamment par la non prise en compte des charges salariales. Il est décidé de revoir à la hausse la ligne du budget réservée à cet effet et de majorer la contribution du SIVOS à hauteur de 2 000€. Il est en revanche exclu de compenser rétroactivement les pertes des années précédentes.

Les délégués de Chissey-lès-Mâcon informent le SIVOS que le Conseil Municipal de leur commune a décidé de diminuer la facturation des frais de fonctionnement de leur école à hauteur de 4 000€, notamment suite à la nouvelle estimation des surfaces concernées. Le SIVOS remercie le Conseil Municipal de Chissey-lès-Mâcon.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Vote pour : 8 voix

Vote contre : 0 voix

### 3. Délibération : Vote du budget primitif 2014 (n° 2014-07)

L'exposé de la Présidente entendu, et à l'unanimité, le conseil syndical adopte le budget primitif 2014 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :
  - dépenses : 238 350 €
  - recettes : 238 350 €
  
- Section d'investissement :
  - dépenses : 3 549,84 €
  - recettes : 3 549,84 €

### 4. Délibération : Participation des communes du RPI pour l'année 2014 (n° 2014-08)

Après vote du budget primitif 2014, il en ressort les participations suivantes :

- Commune d'Ameugny : 17 158 €
- Commune de Bissy-sous-Uxelles : 13 182 €
- Commune de Bonnay : 33 454 €
- Commune de Chapaize : 13 978 €
- Commune de Chissey-les-Mâcon : 27 757 €
- Commune de Cortevaix : 33 321 €
- Commune de Saint Ythaire : 16 793 €
- Commune de Taizé : 13 118 €

### 5. Délibération : Indemnités du Vice-Président et du Président

Monsieur le Vice-Président et Madame la Présidente informent respectivement les membres du SIVOS qu'ils refusent leurs indemnités annuelles. Les Membres du SIVOS remercient Monsieur le Vice-Président et Madame la Présidente.

<b>SIVOS</b> DU RPI JEAN TARDIEU  MAIRIE 71460 CORTEVAIX	<u><b>CONSEIL SYNDICAL</b></u>  <b>Compte-rendu de séance</b>  <b>Mercredi 07/05/2014</b>	Version du : 14/05/2014  Page 3 sur 3
--	---	---

6. Délibération : CNAS

*Désignation d'un délégué élu CNAS (n°2014-09)*

M. Sylvain LIODENOT se porte candidat à la désignation de délégué CNAS.

Vote pour : 8 voix

Vote contre : 0 voix

M. Sylvain LIODENOT, membre de l'organe délibérant, est désigné en qualité de délégué élu.

7. Questions diverses

- **Validation des précédents comptes rendus** : Madame la présidente lit les trois précédents comptes rendus des réunions des 15 avril, 17 avril et 21 avril 2014. Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité. Le compte rendu du 21 avril sera également transmis pour information aux enseignants ainsi qu'aux délégués des parents d'élèves.
- **Fermeture de l'école de Chapaize** : il semble opportun de porter une information claire à l'attention des parents du RPI sur les conséquences de la fermeture de l'école de Chapaize. Cette information sera retranscrite par le biais des cartables des enfants courant semaine 20.
- M. MAZZIER évoque le souhait de l'association Cop'tine dont il assure la Présidence de transférer sa compétence au SIVOS. La question sera débattue au cours d'une prochaine réunion.

**PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL : MARDI 27 MAI 2014 A 20H30**

La séance est levée à 23h45.